



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E24073

VALABLE JUSQU'AU 12/09/2025

ÉDITÉ LE

10/07/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1989

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 22/04/2002
7 623

Raison sociale : SANI-CHAUFF

247 RUE FELIX FAURE
76320 CAUDEBEC LES ELBEUF

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROUEN 89 B 70033

Siret : 350 288 486 00045

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 12 29650

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1247000/001 466345

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1247000/001 466345

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2024

Téléphone : 02 35 78 92 01

Portable : 07 68 60 29 26

Fax :

Site Internet :

E-mail : cgerbaud@sani-chauff.fr

Responsabilité légale :

GERBAUD STEPHANE GÉRANT

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	02/07/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	03/07/2025
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	02/07/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	02/07/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.